

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 730 168

②1 N° d'enregistrement national : **96 01459**

⑤1 Int Cl⁶ : A 63 B 5/11, 26/00

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 02.02.96.

③0 Priorité : 02.02.95 DE 29501622.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 09.08.96 Bulletin 96/32.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : BERGER JOHANN — AT.

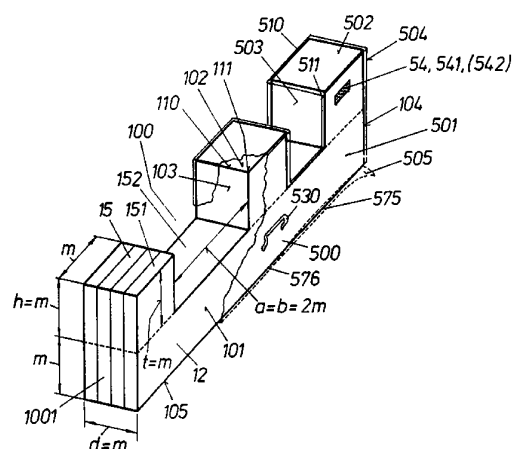
⑦2 Inventeur(s) :

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : MAISONNIER.

⑤4 APPAREIL POUR LE JEU, LA GYMNASTIQUE OU LE SPORT.

⑤7 L'invention concerne un nouvel appareil pour le jeu, la gymnastique et/ou le sport, comportant un corps de base constitué en une matière spongieuse, de préférence une mousse d'élastomère, cet appareil étant caractérisé en ce qu'il est formé, à la manière d'un agrégat de plusieurs éléments, d'une pluralité de blocs fonctionnels individuels (100) fait en ladite matière spongieuse et munis de modules enfichables (15, 151, 152), lesdits blocs fonctionnels étant mutuellement combinables par l'enfichage desdits modules enfichables qui coopèrent mutuellement par l'engagement géométrique de leurs projections (151) dans leurs évidements (152), avec, de préférence, la présence d'une gaine de revêtement (500) constituant une armure.



FR 2 730 168 - A3



APPAREIL POUR LE JEU, LA GYMNASTIQUE OU LE SPORT

La présente invention concerne un appareil pour jeu, la gymnastique et/ou le sport, favorisant en particulier la créativité et l'habileté, qui est réalisé sur la base
5 d'une mousse d'élastomère, en particulier une mousse plastique.

De tels appareils de jeu, destinés en particulier à être utilisés par des enfants, sont connus sous des formes multiples, éventuellement zoomorphes, en couleur, état
10 superficiel et qualités d'élasticité variables, par exemple de forme toroïdale, de tabourets, de fauteuils, de paysages à topographie ludique, de trampolines et analogues, et jouissent d'une grande popularité car leur utilisation ne pose aucun problème. Nous faisons référence
15 entre autres aux documents DE-U1 G 9305 158.1 et G 9400889.2.

L'objet de la présente invention est de créer un appareil polyvalent, comme celui mentionné dans l'introduction, sur la base d'une mousse plastique évitant
20 toutes blessures et accidents, en mettant au premier plan une fabrication simple, peu onéreuse, l'utilisation de matières recyclables ou éventuellement recyclées, et une haute valeur ludique, imaginative et distractive, ainsi qu'un grand nombre de possibilités de promouvoir la
25 créativité, la communication et le sens communautaire, une grande importance étant attribuée également à une grande solidité, une usure régulière, et des qualités analogues.

L'objet de l'invention est appareil, mentionné dans l'introduction, pour le jeu, la gymnastique et/ou le sport, dont les caractéristiques essentielles consistent
30 en ce qu'il est réalisé sous la forme d'un agrégat d'éléments multiples comportant une pluralité de blocs modulaires individuels en ladite matière spongieuse munis de modules enfichables et qui peuvent être assemblés
35 mutuellement par enfichage au moyen desdits modules

enfichables réalisés de manière modulaire qui coopèrent mutuellement par engagement géométrique sous la forme de projections et d'évidements.

Des avantages essentiels du nouvel appareil de jeu, prévus dans le cadre d'un système autonome, à éléments multiples et permettant un grand nombre de variations et de combinaisons, résident essentiellement dans le fait qu'il réunit des possibilités d'activité corporelle faisant appel à l'inventivité, la capacité de représentation, le sentiment spatial, l'imagination combinée et plastique, et qu'il est par conséquent apte à contribuer substantiellement au développement corporel, intellectuel et psychique, en particulier d'enfant et d'adolescent.

Par ailleurs, il favorise la coopération et la communication des utilisateurs, le plus souvent des enfants ou des adolescents, lors de son montage et de sa restructuration, et selon la conformation des modules et leurs combinaisons, il offre un grand nombre de possibilités différentes pour grimper, se balancer et jouer, et il n'impose pratiquement aucune limite à l'imagination et à la créativité.

Les exigences modernes en matière d'hygiène et de propreté, particulièrement importantes pour les jeunes utilisateurs, peuvent être satisfaites avantageusement par la présence d'un revêtement pour le corps de base de l'appareil, conformément à la revendication, un autre avantage apporté par ce revêtement résultant de la faible aptitude à la dilatation de ce revêtement qui apporte une sorte d'armature extérieure gainante protégeant les blocs fonctionnels contre la flexion et une déformation excessive lors du jeu et de l'utilisation, ce qui a un effet particulièrement positif lorsqu'il s'agit d'éléments individuels de forme oblongue, du type poutres.

Les corps des éléments de base munis de modules enfichables et présentant les formes fondamentales mentionnées particulièrement dans la revendication 3, apportent un nombre particulièrement élevé de possibilités de variations et de combinaisons.

De structure avantageusement simple, sont les modules enfichables, du type dents de peigne, des blocs fonctionnels objets de la revendication 4.

Dans ce sens, on préférera par ailleurs des modules enfichables comportant des sections transversales dont les formes sont évoquées dans la revendication 5.

En principe, les modules enfichables peuvent être disposés sur n'importe quel côté isolé, sur plusieurs ou sur tous les côtés du corps de l'élément de base des nouveaux blocs fonctionnels.

Du point de vue de la stabilité du nouvel appareil de jeu et de gymnastique, après son assemblage à partir des blocs individuels qui le composent, ainsi que du point de vue de sa simplicité, il est avantageux d'utiliser, selon les revendications 6 ou 7, des blocs munis d'un seul côté ou sur deux diamétralement opposés de modules enfichables, une pénétration de part en part des blocs par le module, pouvant également être prévue conformément à la revendication 8.

Le mode de construction modulaire est particulièrement favorisé par les entiers, les multiples ou les fractions de la cote modulaire respective desdits modules enfichables, conformément à la revendication 9.

Sous ce rapport, il est avantageux que la dimension d'épaisseur des blocs, à savoir celle de leur corps de base, soit conforme à la revendication 10.

Enfin, dans cette même perspective, il est possible d'obtenir des combinaisons de blocs individuels très pratiques et variables si les dimensions des modules

enfichables sont ajustées à la cote modulaire, conformément à la revendication 11.

Compte tenu de la place disponible plutôt limitée pour des enfants et des adolescents et leur activité, il est préférable que les cotes modulaires soient contenues entre les limites mentionnées dans la revendication 12.

En raison de leur solidité, leur équilibre hydrique et leur élasticité, les matières spongieuses mentionnées dans les revendications 13 et 14, sont particulièrement avantageuses pour constituer les blocs fonctionnels, des aspects écologiques pouvant également jouer un certain rôle.

Les nouveaux appareils faits de blocs fonctionnels faits de mousses mentionnées dans les revendications 15 à 17, sont faciles à transporter et d'un usage agréable, les masses volumiques indiquées dans ces revendications pouvant être ajustées respectivement sur chaque matière, et individuellement à l'utilisation prévue.

On obtient des conditions de jeu et d'utilisation particulièrement agréables avec des matières pour les corps de base qui présentent des résistances à l'écrasement contenues entre les limites mentionnées dans la revendication 18.

Une fabrication simplifiée associée à une grande variabilité de la disposition modulaire est rendue possible, d'une part par une rigidification stabilisante, et d'autre part car les blocs modulaires individuels sont eux-mêmes composés d'éléments individuels mutuellement assemblés à l'intérieur de leur structure, conformément à la revendication 19.

Dans ce sens, les constructions multicouches en sandwich, selon la revendication 20, présentent une rigidité accrue.

Particulièrement agréables à utiliser, stables aux flexions mécaniques et solidement enfichées, sont les

réalisations prévues à la revendication 21, des corps en mousse constituant les différents blocs fonctionnels.

Quant à ce qui concerne le revêtement qui gaine les blocs fonctionnels et qui est important du fait de ses effets d'armature, il est particulièrement avantageux pour une utilisation agréable, que cette gaine soit réalisée sans les matières prévues à la revendication 22.

Pour ce qui concerne le choix et la forme des revêtements et leurs faces individuelles, aucune limite n'est imposée aux souhaits des utilisateurs pour ce qui concerne les exigences techniques telles que la sécurité anti-dérapante, l'esthétique et l'imagination, ceci étant exprimé dans la revendication 23.

Pour obtenir, en vue de constructions plus stables, un assemblage mutuel des blocs fonctionnels pour former un agglomérat destiné au jeu, en améliorant la stabilité procurée par l'enfichage des modules enfichables, il est avantageux d'utiliser des revêtements munis d'éléments adhésifs, conformément à la revendication 24, lesdits éléments adhésifs pouvant présenter, conformément à la revendication 25, une faible extension par rapport à leurs faces individuelles, et avoir par exemple la forme d'une bande ou d'une patte.

Pour éviter avantageusement la solidité des blocs fonctionnels d'une part, et les écorchures sur les arêtes des gaines d'autre part, il est préférable enfin de prévoir les formes de réalisation des arêtes conformes aux revendications 26 et 27.

Une interchangeabilité de la gaine de revêtement recherchée pour de nombreuses raisons, est obtenue pour le nouvel appareil de jeu de manière particulièrement avantageuse grâce au mode de réalisation prévu à la revendication 28.

Les risques de blessures et l'apparition de points de compression peuvent être évités si, comme le prévoit la

revendication 29, la fermeture de la gaine est également munie d'un recouvrement.

Différents accessoires du revêtement prévus par la revendication 30, peuvent favoriser les modes multiples
5 d'utilisation et d'emploi, augmenter la variabilité des jeux, simplifier le transport, mais aussi la sécurité et l'implantation souhaitée dans un lieu donné.

La possibilité d'utilisation des deux faces des gaines, prévue par la revendication 31, bien qu'elle
10 augmente légèrement le coût de fabrication, favorise cependant sensiblement le respect de l'hygiène et de la propreté de manière peu onéreuse.

Enfin, conformément à la revendication 32, il est particulièrement avantageux de réaliser la gaine de
15 recouvrement en conformant ses dimensions et sa silhouette à ceux du bloc fonctionnel de base.

L'invention est expliquée plus en détail ci-après sur la base d'un exemple représenté sur le dessin annexé, sur lequel la figure 1 représente, vu en oblique, un bloc
20 fonctionnel, prismatique, présentant des modules enfichables d'un seul côté seulement, la figure 2 représentant un bloc identique équipé de modules enfichables des deux côtés, et la figure 3 un simple bloc fonctionnel de petites dimensions, disposé dans une
25 position appropriée à l'assemblage enfichable avec le bloc représenté sur la figure 2. La figure 4 représente un bloc fonctionnel présentant un contour en demi-cercle et équipé de modules enfichables en forme de dents de peigne, la figure 5 un bloc enfichable prismatique-triangulaire, muni
30 de modules enfichables prismatiques-triangulaires, la figure 6 un bloc fonctionnel du type segment sphérique comportant des évidements cylindriques servant de modules enfichables, la figure 7 un autre bloc fonctionnel présentant un contour arrondi approprié à l'assemblage au
35 bloc fonctionnel de la figure 6, la figure 8 représente un

bloc fonctionnel à contour sensiblement hémisphérique, muni d'une dent de peigne centrale, unique, disposée symétriquement, tandis que la figure 9 représente un bloc fonctionnel en forme de prisme étendu en longueur, comportant sur un côté trois dents semi-creuses identiques.

Le bloc fonctionnel 100 du nouvel appareil pour le jeu représenté sur la figure 1, présente un corps de base 12 en forme de prisme carré, auquel sont intégrées des projections 151, qui en émergent à la manière de dents de peigne, et qui présentent une section transversale carré, et qui forment avec les évidements 152 se trouvant entre lesdites projection 151, des modules enfichables 15, tandis que, comme cela est évoqué au premier plan de la figure, ledit bloc fonctionnel 100 est réalisé sous la forme d'un corps multicouche construit en lamelles 1001 de mousse collées les unes sur les autres. Les faces individuelles 101 à 105 forment ensemble la surface enveloppante dudit corps fonctionnel nouveau 100, ses arêtes sont désignées par le repère 110, ses angles par le repère 111.

La cote modulaire m du bloc fonctionnel individuel 100 et de son module enfichable 15 définit les dimensions ajustées à celles de blocs fonctionnels de cote modulaire identique, son épaisseur D étant égale à cette cote, la hauteur h des projections 151 et la profondeur t des évidements 152 égales à ladite cote, et la distance a entre les projections 151 et la largeur b des évidements 152 étant égales d'un côté de la figure au double de la cote, et à l'autre côté de la figure à la dimension de la cote modulaire m . Sur cette figure, est également montrée la gaine de revêtement 500, importante pour la résistance à la solidité du nouvel appareil de jeu, cette gaine présentant des faces 501 à 505, des arêtes 510, des angles 511, ainsi qu'une boucle de portage 530 et une fermeture à

glissière 576 s'étendant longitudinalement le long d'une ouverture longitudinale 575 qui suit l'arête, enfin la figure montre des éléments adhésifs constitués d'éléments auto-agrippants de type velcro 54, 541, 542.

5 Le bloc fonctionnel 100 présentant un corps de base 12 en forme de prisme à deux bases carrées de la figure 5, présente, tous les repères d'identification de cette figure étant analogues à ceux de la figure 1, des projections 151 qui s'étendent des deux côtés sur une
10 hauteur égale à la cote modulaire, vers le haut, et des évidements 152 orientés vers le bas et présentant une profondeur t égale à $m/2$, les modules enfichables 15 ainsi formés présentant également une section transversale carrée.

15 Dans une position initiale appropriée pour une coopération par engagement géométrique avec le bloc fonctionnel de la figure 2, est représenté sur la figure, tous les repères restant identiques, un bloc fonctionnel 100 de petites dimensions comportant un corps de base
20 parallélépipédique et deux dents 15 du modèle enfichable qui émergent sur une hauteur égale à la moitié de la cote modulaire m .

 Le bloc fonctionnel 100 de la figure 4 présente un corps de base 12 en forme de disque semi-circulaire
25 comportant des projections 151 formant les modules enfichables 15 qui émergent d'une hauteur h égale à la cote modulaire m , leur section transversale étant également carrée puisque la longueur de chacun de leur côté correspond à la cote modulaire m .

30 La figure 5 représente un corps de base 12 en forme de triangle équilatéral, ressemblant sensiblement à une part de gâteau, comportant des surélévations 151 en forme de prismes triangulaires équilatéraux, servant de modules enfichables 15, entre les trois projections 151 étant

conformé un évidement 152 dont la profondeur t est égale à la cote modulaire.

La figure 6 montre un bloc fonctionnel individuel 100 en forme de balance arrondie, comportant un corps de base
5 12 en forme de segment sphérique, ce dernier étant muni sur sa face supérieure de quatre modules enfichables 15 réalisés sous la forme de cavités cylindriques 152 dont le diamètre DM est égal à la cote modulaire m .

La figure 7 montre un bloc 100 comportant un corps de
10 base 12 aux extrémités arrondies de manière sensiblement prismatique, présentant deux projections 151 cylindriques formant les modules enfichables 15 placés à une distance réciproque minimale a égale à la cote modulaire, le diamètre DM desdites projections 151 étant identique à la
15 cote modulaire, le bloc fonctionnel représenté pouvant être intégré, par enfichage, au bloc fonctionnel 100 représenté sur la figure 6.

Le bloc fonctionnel 100 de la figure 8, présentant un contour en demi-cercle, est représenté dans une position
20 permettant sa coopération "croisée" avec le bloc semi-circulaire représenté sur la figure 4, et présente un module enfichable central 15 émergeant du corps de base 12 vers la droite et vers la gauche sur une distance égale à une cote modulaire.

Enfin, le bloc fonctionnel 100 de la figure 9, à
25 savoir son corps de base 12 en forme de prisme à bases carrées, dont les côtés sont égaux à la cote modulaire, présente trois modules enfichables identiques, du type dents de peigne dont la distance réciproque est égale à
30 une cote modulaire, mais dont la hauteur n'est égale qu'à une demi-cote modulaire ($m/2$). Sur ce bloc fonctionnel, la cote modulaire m peut, dans la pratique, être égale à 300 mm par exemple, sa longueur totale peut être égale à 2,10 m, et la hauteur des modules enfichables peut être
35 égale à 15 cm.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux
exemples de réalisation ci-dessus décrits et représentés,
à partir desquels on pourra prévoir d'autres modes et
d'autres formes de réalisation, sans pour autant sortir du
5 cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Appareil pour le jeu, la gymnastique ou le sport, comportant un corps de base en une matière spongieuse, de préférence une mousse d'élastomère, caractérisé en ce qu'il est constitué, sous la forme d'un agrégat d'éléments multiples, d'une pluralité de blocs fonctionnels individuels (100) en ladite matière spongieuse munis de modules enfichables (15, 151, 152) et qui peuvent être assemblés mutuellement par enfichage au moyen desdits modules enfichables (15) réalisés de manière modulaire qui coopèrent mutuellement par engagement géométrique sous la forme de projections (151) et d'évidements (152).

2. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que chacun de ses blocs fonctionnels individuels (100) est muni d'un revêtement (5) en une matière textile et/ou filmique flexible, sensiblement non dilatable et non élastique, ce revêtement venant s'appliquer sensiblement sur les différentes surfaces (101 à 105) de sa surface enveloppante totale, ce revêtement étant de préférence amovible, c'est-à-dire interchangeable et constituant une armature gainante s'opposant à toute déformation importante desdits blocs fonctionnels individuels (100) en matière spongieuse.

3. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque bloc fonctionnel individuel (100) est réalisé de manière à présenter un corps de base (12) dont la forme fondamentale est sensiblement celle d'un prisme, d'un parallélépipède, d'un cube, d'un disque, d'un segment de disque, d'un cylindre, d'un segment de cylindre ou d'un segment sphérique.

4. Appareil selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les modules enfichables (15, 151, 152) sont réalisés de manière enfichable-coopérable à la manière de dents de fourche ou de peigne.

5. Appareil selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les modules enfichables (15, 151, 152) des blocs fonctionnels individuels (100) présentent, à la manière de prismes pleins ou creux, une section transversale dont la forme est sensiblement celle d'un rectangle, d'un carré, d'un triangle équilatéral ou d'un cercle.

6. Appareil selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les modules enfichables (15, 151, 152) sont disposés sur un côté du corps de base (12) des blocs fonctionnels individuels (100).

7. Appareil selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les modules enfichables (15, 151, 152) sont disposés de côtés diamétralement opposés du corps de base (12) des blocs fonctionnels individuels (100).

8. Appareil selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les modules enfichables (15), dans le cas où leur forme est celle d'encoches (152), traversent de part en part le corps de base (12) à savoir le bloc fonctionnel individuel (100) qui les supporte.

9. Appareil selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que les modules enfichables (15, 151, 152) des blocs fonctionnels individuels (100) présentent une hauteur (h) ou une profondeur (t) qui correspond à un multiple entier de un à quatre, à la moitié, à un ou deux ou quatre tiers ou à un ou plusieurs quarts de sa cote modulaire (m) respective, en particulier la longueur d'un côté ou le diamètre (dm) de la surface de sa section transversale.

10. Appareil selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la dimension de l'épaisseur de chaque bloc fonctionnel individuel (100) correspond à un multiple, de préférence entier, de un à quatre, de

préférence de 1, de la cote modulaire (m) de ses modules enfichables (15, 151, 152).

11. Appareil selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que certaines ou toutes les longueurs des arêtes (110), à savoir les longueurs des côtés des surfaces de section transversale des modules enfichables (15, 151, 152), correspondent à un multiple, de préférence entier, de un à quatre, de leur cote modulaire respective (m).

12. Appareil selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que sa cote modulaire (m) est comprise entre 30 et 50 cm, de préférence entre 30 et 40 cm.

13. Appareil selon l'une des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que les blocs fonctionnels individuels (100) sont réalisés en une mousse, présentant éventuellement une résistance à l'écrasement élevée et une élasticité différée, à base de polyéther, polyester, polyuréthane ou caoutchouc, de préférence en une mousse composite ou recyclée de coût avantageux.

14. Appareil selon l'une des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que les blocs fonctionnels individuels (100) sont réalisés en une mousse synthétique, à pores ouverts, de structure sensiblement homogène, en évitant dans sa composition la présence d'hydrocarbures fluorés.

15. Appareil selon l'une des revendications 1 à 14, caractérisé en ce que les blocs fonctionnels individuels (100) sont réalisés en une mousse à base d'un polyéther dont la masse volumique est comprise entre 20 et 80 kg/m³, de préférence entre 30 et 60 kg/m³.

16. Appareil selon l'une des revendications 1 à 15, caractérisé en ce que les blocs fonctionnels individuels (100) sont réalisés en une mousse à base de polyvinyle dont la masse volumique est comprise entre 60 et 180 kg/m³, de préférence entre 80 et 150 kg/m³.

17. Appareil selon l'une des revendications 1 à 16, caractérisé en ce que les blocs fonctionnels individuels (100) sont réalisés en une mousse composite, en particulier en une mousse en flocons et liée à la colle, dont la masse volumique est comprise entre 30 et 130 kg/m³, de préférence entre 40 et 100 kg/m³.

18. Appareil selon l'une des revendications 1 à 17, caractérisé en ce que les blocs fonctionnels individuels (100) sont réalisés en une mousse plastique dont la résistance à l'écrasement est comprise entre 40 et 70 KN/mm².

19. Appareil selon l'une des revendications 1 à 18, caractérisé en ce que ses blocs fonctionnels individuels (100) sont formés de plusieurs éléments assemblés mutuellement, en particulier par collage.

20. Appareil selon l'une des revendications 1 à 19, caractérisé en ce que ses blocs fonctionnels individuels (100) sont constitués de plusieurs lamelles (1001) ou couches de mousse liées les unes aux autres.

21. Appareil selon l'une des revendications 1 à 20, caractérisé en ce que ses blocs fonctionnelles individuels (100) sont réalisés en une mousse dont la porosité, la souplesse et/ou l'élasticité augmentent entre son centre et sa surface.

22. Appareil selon l'une des revendications 1 à 21, caractérisé en ce que le revêtement (500) des blocs fonctionnels individuels (100) est réalisé en une matière textile et/ou filmique, facile à nettoyer, à laver, agréable à la peau, résistante à la salive, de couleur stable, résistante à l'usure et/ou anti-dérapante.

23. Appareil selon l'une des revendications 1 à 22, caractérisé en ce que les faces (501 à 505) du revêtement (500) qui correspondent aux faces partielles (101 à 105) des blocs fonctionnels individuels (100) sont réalisées, au moins partiellement, en des matières textiles et/ou

filmiques différentes les unes des autres pour ce qui concerne leur coloration, leur dessin, leur armure, leur procédé de tissage ou de tricotage, leur structure, leur texture, leur qualité textile et/ou leur rugosité superficielle.

24. Appareil selon l'une des revendications 1 à 23, caractérisé en ce que sur au moins l'une des faces individuelles (501 à 505), en particulier aussi sur les faces individuelles (503, 504) du revêtement (500) participant à la liaison entre les blocs individuels (100) et leurs modules enfichables (15, 151, 152) sont disposés des éléments de fermeture (54) de type velcro, qui coopèrent avec des éléments de fermeture du type velcro du revêtement d'au moins un autre bloc fonctionnel individuel, par exemple un élément auto-agrippant (541) et/ou un élément à poils longs (542).

25. Appareil selon la revendication 24, caractérisé en ce que les éléments de fermeture de type velcro - éventuellement présents en grand nombre et ne recouvrant que des faibles parties des surfaces (501 à 505) du revêtement (500) qui les supporte - sont disposés à proximité d'arêtes (510) et/ou de coins (511) dudit revêtement (500).

26. Appareil selon l'une des revendications 1 à 25, caractérisé en ce que les faces individuelles (501 à 505) du revêtement (500) sont assemblées mutuellement par des coutures et/ou des collages et/ou des soudures s'étendant de préférence le long des arêtes.

27. Appareil selon l'une des revendications 1 à 26, caractérisé en ce que les coutures et/ou collages et/ou soudures sont recouvertes de baguettes de recouvrement, de bourrelets ou analogues.

28. Appareil selon l'une des revendications 1 à 27, caractérisé en ce que le revêtement (500) présente au moins une ouverture linéaire, du type fente, pouvant être

fermée, pour l'introduction du bloc fonctionnel individuel respectif (100), cette ouverture étant munie de préférence d'une fermeture à glissière (576), éventuellement manoeuvrable des deux côtés, ou d'une fermeture linéaire du type velcro, qui s'étend de préférence au niveau d'au moins une arête (510).

29. Appareil selon l'une des revendications 1 à 28, caractérisé en ce que l'ouverture (575) du revêtement (500), en particulier sa fermeture (575) (à glissière), est recouvrable à l'état fermé par une barrette de recouvrement.

30. Appareil selon l'une des revendications 1 à 29, caractérisé en ce que le revêtement (500) présente, éventuellement sur ses deux faces, éléments de fixation tels que des languettes, des oeillets, des rubans, des bandelettes et analogues, et/ou des éléments de transport tels que des poignées de portage (530), des boucles et analogues, et/ou des orifices de ventilation, par exemple des fentes recouvertes, des filets textiles ou analogues.

31. Appareil selon l'une des revendication 1 à 30, caractérisé en ce que le revêtement (500) ainsi que la fermeture (576) de son ouverture (575) sont réalisés de manière à pouvoir être utilisés sur les deux faces.

32. Appareil selon l'une des revendications 1 à 31, caractérisé en ce que le revêtement (500) est réalisé de manière sensiblement conforme en ce qui concerne ses dimensions, sa forme d'ajustage et sa silhouette aux paramètres précédemment mentionnés des blocs fonctionnels individuels (100) munis de leurs modules enfichables (15, 151, 152).

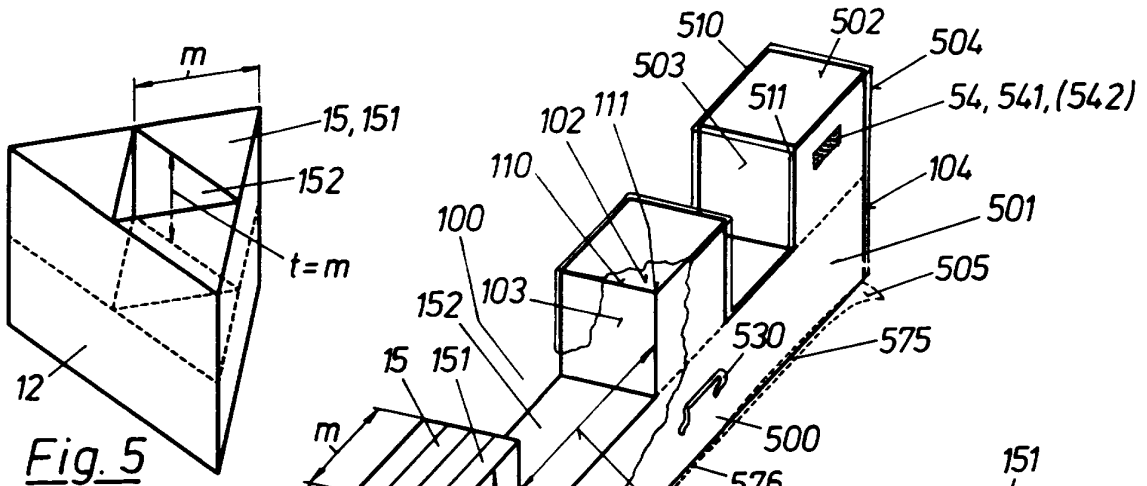


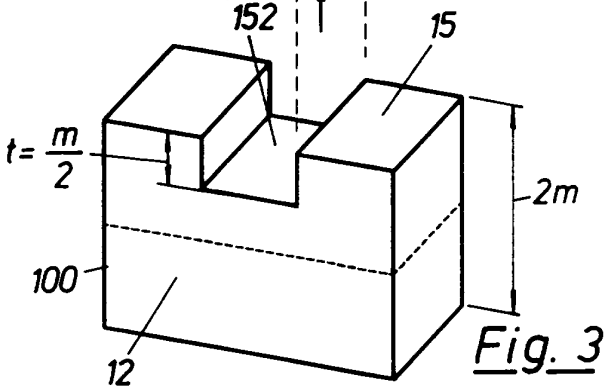
Fig. 5

Fig. 1

Fig. 4

Fig. 2

Fig. 7



2/c

